

Date de mise en ligne : 18 juin 2025



MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 25 00003** du 25/04/2025
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) SNCF RESEAUX
 10 Rue Camille Moke
 93210 Saint-Denis

En vue de la réalisation : DEMOLITION BUNGALOW

Sur un terrain sis 2 Avenue de Choisy, Villeneuve triage
Cadastré AT 54

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 25/04/2025



Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 25 00003** du 25/04/2025 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,